Direction générale de l'aviation civile

Décision nº 809 du 30 mars 2007 portant délégation de signature de Mme Deydout (Françoise), directrice des opérations à la direction des services de la navigation aérienne, à M. Médioni (Frédéric), chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer des autorisations d'accès dans les zones protégées

NOR: EQUA0790723S

La directrice des opérations,

Vu le décret nº 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ; Vu l'arrêté du 18 novembre 2004 portant création d'une zone protégée « centre radio déporté » sur la commune de Loperhet ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2005 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2006 portant création d'une zone protégée « ilôt principal » sur la commune de Loperhet ;

Vu la décision DSNA-D nº 05-0043 du 3 mars 2005 portant organisation interne de la direction des opérations de direction des services de la navigation aérienne ;

Vu la décision nº 050529 DG du 14 mars 2005 chargeant Mme Deygout (Françoise), ingénieure générale des ponts et chaussées, de la direction des opérations à la direction des services de la navigation aérienne à compter du 2 mars 2005, Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Médioni (Frédéric), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer :

1º Les autorisations d'accès dans la zone protégée « centre radio déporté » créée par arrêté du 18 novembre 2004 susvisé ;

2º Dans la limite de ses attributions, les autorisations d'accès dans la zone protégée « îlot principal » créée par arrêté du 31 octobre 2006 susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Médioni (Frédéric), délégation est donnée à l'effet de signer les autorisations d'accès dans les zones protégées mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision à :

- M. Rivière (Jean-Pierre), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission auprès du chef de centre;
- M. Fourn (Jean-Luc), ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, chargé de mission auprès du chef de centre ;
 - M. Pusey (Christian), conseiller d'administration de l'aviation civile, chef du service administratif;
 - M. Moisan (Loïc), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service exploitation;
 - M. Kerleroux, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, adjoint au chef du service exploitation ;
 - M. Guérizec (Gilles), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service technique ;
- Mme Buard (Louise-Yvette), ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du service technique ;
- M. Le Roy (Jean-François), ingénieur divisionnaire des systèmes de la sécurité aérienne, chef de la section « centrale énergie » ;
 - M. Petton (Daniel), technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de l'unité logistiques ;
- Mme Rolin (Danielle), médecin, pour l'accès des agents de la direction de l'aviation civile ouest et de Météo-France au service médical ;
- M. Bouczo (Serge), médecin, pour l'accès des agents de la direction de l'aviation civile ouest et de Météo-France au service médical;
- Mme Godec (Brigitte), infirmière, pour l'accès des agents de la direction de l'aviation civile ouest et de Météo-France au service médical.

Article 3

La décision nº 470 portant délégation de signature de la directrice des opérations à l'effet de signer les autorisations d'accès dans les zones protégées « centre radio déporté » et « îlot principal » est abrogée à compter du 10 avril 2007.

Article 4

La présente décision prend effet le 10 avril 2007 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Athis - Mons, le

La directrice des opérations, Ingénieure générale des ponts-etchaussées, F. Deygout